

<b>DELEGATION DE SIGNATURE A M. Lionel LABRY</b>
--

Monsieur Jean-Louis ERVOES, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **CA-21.119** du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Lionel LABRY** exerce les fonctions de **Directeur Général Adjoint Technique**, placé sous l'autorité du Directeur Général

Donne délégation à **Monsieur Lionel LABRY** pour signer les actes suivants :

- Les marchés et avenants, dans les domaines dont il a la charge, s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis, ainsi que les documents et actes y afférant suivants :
  - ◇ le registre des dépôts ;
  - ◇ les procès-verbaux d'ouverture des candidatures ou d'offres ;
  - ◇ les courriers de demande de compléments ;
  - ◇ les courriers de notification d'attribution et de rejet des candidatures ou des offres ;
  - ◇ les courriers échangés dans le cadre des négociations selon le type de procédure ;
  - ◇ le courrier de notification des actes de sous-traitance et des actes modificatifs ;
  - ◇ les exemplaires uniques ou certificats de cessibilité ;
  - ◇ la décision de résiliation et courrier de notification de ladite décision.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité ;
- Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, de lotir et les déclarations préalables de travaux ...).
- Toutes les déclarations d'urbanisme (déclaration réglementaire d'ouverture de chantier, déclaration d'achèvement et de conformité de travaux, ...).
- Toutes les déclarations préalables de travaux, en matière de sécurité des chantiers.
- Les procès-verbaux de réceptions de prestations de travaux.
- Les procès-verbaux de livraison des opérations en VEFA
- Les conventions APL et leurs avenants
- La signature des Conventions Individuelles de Relogement (CIR) dans le cadre des opérations de rénovation urbaine.
- Les demandes de financement et les conventions afférentes à son domaine d'activité résultant de délibérations explicites du Conseil d'Administration ou du Bureau et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction ;

- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis
- La prise en compte de produits en lien avec l'activité de sa Direction ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction ;
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

Marseille, le 28 janvier 2022

**Directeur Général Adjoint Technique**

**Directeur Général**

**SIGNE**

**SIGNE**

**Lionel LABRY**

**Jean-Louis ERVOES**

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Notifié par remise en main propre le**

**Lionel LABRY**